Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 6 (1915)

Artikel: Bâle-Ville
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-110125

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

phes par les personnes âgées de moins de 16 ans (du 13 mars et 14 mai 1913).

3. Extrait du procès-verbal du Conseil d'Etat, relatif à la création de locaux et de halles de gymnastique par les communes (du 10 octobre 1913).

2. Ecole complémentaire.

1. Ordonnance relative à la création et à la marche des écoles complémentaires agricoles (du 31 octobre 1915).

3. Ecole secondaire des deux degrés.

1. Modification des dispositions concernant l'enseignement de la musique instrumentale à l'Ecole cantonale (du 12 mars 1913).

2. Règlement de la bourse Hartmann, du 30 mai 1882. (Du 21 nov. 1913).

4. Corps enseignant de tous les degrés.

1. Ordonnance relative à la revision du classement des communes politiques et scolaires en vue de l'allocation des subsides de l'Etat en faveur des traitements des maîtres primaires et des maîtresses de travaux à l'aiguille, ainsi que de ceux des communes en faveur des augmentations pour années de service du corps enseignant primaire (du 18 avril 1913).

XII. Bâle-Ville.

1. Ecole primaire.

1. Loi créant le service du médecin des écoles (du 6 mars 1913).

2. Règlement pour le médecin des écoles (du 31 mai 1913).

3. Règlement sur les bulletins à délivrer dans les écoles (du 14 mai 1913).

4. Loi relative à l'engagement de secrétaires des écoles (du 12 février 1914).

2. Ecole secondaire du degré supérieur.

1. Règlement de l'Ecole cantonale de commerce (du 5 novembre 1913).

2. Règlement du Gymnase inférieur, du 25 mai 1882, avec les modifications apportées jusqu'à la fin du mois de mars 1913.

3. Plan d'études du Gymnase (du 19 juin 1913).

4. Règlement pour l'examen de maturité à l'Ecole supérieure des jeunes filles (du 12 mars 1913).

5. Règlement pour les examens de brevet à la section pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles (du 21 février 1914).

5. Règlement pour les examens de diplôme à la section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles (du 21 février 1914).

3. Etablissements d'instruction professionnelle.

1. Loi modifiant celle du 9 avril 1908 sur l'Ecole des Arts et Métiers (du 10 juin 1914).

2. Loi sur le Musée industriel (du 10 juin 1914).

4. Université.

1. Arrêté du Grand Conseil portant la création de cours spéciaux destinés à la formation de maîtres des branches commerciales et de reviseurs de livres (du 6 mars 1913).

2. Règlement sur l'organisation de cours spéciaux destinés à la formation de maîtres des branches commerciales et de reviseurs de livres (du 14 juin 1913).

3. Loi complétant le § 30 de la loi sur l'Université, du 30 janvier 1866 (admission d'étudiantes étrangères). (Du 28 mai 1914).

4. Règlement pour les étudiants de l'Université (du 28 mars 1914).

5. Règlement pour les auditeurs et les auditrices de l'Université (du 28 mars 1914).

5. Corps enseignant de tous les degrés.

1. Loi créant une Caisse de veuves et orphelins à l'Université (du 9 janvier 1913).

2. Règlement créant des examens pour les candidats à

l'enseignement des degrés moyen et supérieur (du 17 mai 1913).

3. Règlement pour les examens des candidats à l'enseignement (du 20 mai 1913).

4. Loi sur les traitements du corps enseignant (du 16 avril 1914).

5. Ordonnance d'exécution de la loi sur les traitements du corps enseignant, du 16 avril 1914 (du 12 décembre 1914).

6. Ordonnance concernant le classement des membres du corps enseignant dans les catégories prévues par l'ordonnance sur les traitements (du 12 décembre 1914).

XIII. Bâle-Campagne.

1. Ecole primaire.

1. Règlement pour les examens et les experts (du 12 février 1913).

2. Règlement général des écoles (du 19 avril 1913).

3. Plan d'études pour l'enseignement de la religion (du 15 octobre 1913).

2. Ecole secondaire des deux degrés

1. Règlement pour les examens d'admission dans les écoles secondaires et collèges de district (du 29 janvier 1913).

XIV. Schaffhouse.

1. Ecole primaire.

1. Règlement sur l'enseignement des travaux à l'aiguille dans les classes d'ouvrage (du 27 février 1913).

2. Ecole secondaire des deux degrés.

1. Règlement de discipline de l'Ecole cantonale (du 12 décembre 1914).

XV. Appenzell (Rh. Ext.).

1. Ecoles primaire et secondaire.

1. Règlement de service pour l'inspecteur scolaire cantonal (du 18 juillet 1914).